

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1306
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la décision du Service cantonal de géologie du 15 octobre 2001;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 68 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 170 000 francs destiné à une subvention d'investissement octroyé à l'Etat de Genève, Département des infrastructures à titre de participation aux travaux d'extension de l'assainissement de l'ancienne décharge du Nant des Grandes- Communes (Jardins de la Caroline), située à Onex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 170 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Certifié conforme:

La Secrétaire:



Alia Chaker Mangeat

Le Président:



Eric Bertinat